# GLOBULE ROUGE

## SPÉCIAL ÉLECTION




**Ligue d'improvisation du Collège de la région de l'amiante**

# LA LICA

**Date: mardi 19 nov. 85**

**Lieu: Studio polyvalent**

# Éditorial

## Collégiens, collégiennes: aux urnes!

Comme vous le savez sûrement (pour ceux qui ne le savent pas encore, il est temps de lire les journaux et d'écouter les nouvelles), il y aura élection générale au Québec le lundi 2 décembre prochain. Bien sûr, aussitôt les bureaux de scrutin ouverts, vous vous précipiterez pour vous prévaloir de votre droit de vote. Mais pour qui voter? Il fut un temps où c'était simple; les indépendantistes votaient pour le Parti Québécois et les autres votaient au gré des promesses faites par les candidats des autres partis ou encore, comme ils l'avaient toujours fait.

Mais la scène électorale a évoluée et les partis en présence ne sont plus tout à fait ce qu'ils étaient. Le Parti Québécois a laissé de côté son option souverainiste pour se retrouver encore plus à droite que le Parti Libéral. Avec en tête une figure aussi populaire que celle de Pierre-Marc Johnson, le Parti Québécois rétrécit peu à peu l'écart qui le sépare de son adversaire de toujours, le Parti Libéral. Ce dernier, pour sa part, voit sa popularité descendre avec à sa tête nul autre que Robert Bourassa.

Depuis l'annonce de l'élection, une véritable guerre s'est engagée entre, d'une part, PIERRE-MARC JOHNSON et le Parti Québécois et d'autre part, le PARTI LIBÉRAL et Robert Bourassa. Ainsi, les couteaux volent bas et les injures se multiplient. Pour vous en convaincre, voici quelques extraits des journaux "Le Soleil" et "Le Devoir" du 8 novembre dernier. "Pierre-Marc Johnson est la plus belle manifestation de vide intellectuel" lance Robert Bourassa". "Opportunistes, comédiens, hypocrites," renchérit Bourassa, sur le dos des péquistes. De leur côté, les péquistes ripostent. "Madame Beaudoin a eu cette réaction. "Comment se fait-il que M. Rémillard (conseiller constitutionnel de M. Mulroney jusqu'à tout récemment) ait annoncé quelque chose qui devait l'être par le premier ministre Mulroney? À priori, cela me semble être un manque d'éthique". "Robert Bourassa est un Messie qui s'amuse à couper dans les taxes à coup de milliards" de dire Pierre-Marc Johnson. Et encore "Comparez les deux attitudes, a-t-il dit, hier, à Trois-Rivières, au cours d'une conversation avec des journalistes. Moi, j'ai accepter immédiatement, alors que, du côté du P.Q., on trouve toutes sortes de raisons pour le retarder". (M. Bourassa parlait alors du débat télévisé). "Lorsque M. Johnson a déclanché les élections, il était très hésitant, a rappeler M. Bourassa. Et je constate qu'il n'y a pas encore beaucoup d'empressement. Ça révèle qu'ils ne sont pas tellement sûr de leurs arguements".

En ce qui a trait aux promesses électorales, Robert Bourassa semble plus généreux que son adversaire: Coupures dans les taxes, parité dans l'aide sociale, et phase 2 de la Baie-James. Comment M. Bourassa parviendra-t-il à subventionner la phase deux de la Baie-James en coupant dans les taxes? Il appert qu'il s'en remettra à des investisseurs américains.

Du côté de Pierre-Marc Johnson, les promesses sont moins coûteuses: Simplement une gestion adéquate et une saine administration des structures déjà en place parviendraient à relancer l'économie du Québec.

Toujours à propos des programmes électoraux, Robert Bourassa se trouvait à Montréal, jeudi le 8 novembre dernier où il s'est livré, avec des journalistes, à un exercice de patinage d'une transparence très douteuse sur la portée réelle de la baisse des impôts. Voici une partie des propos tenus par le chef libéral à cette occasion. "J'ai simplement dit que nous étions pour commencer, le premier janvier 1986, ce qui était annoncer dans le budget Duhaime (ministre des finances du gouvernement péquiste) pour le premier janvier 1987, et que ça permettrait de faire du Québec, dès le premier janvier 1986, une province moins taxée qu'auparavant" (...) "J'ai même admit avoir copié le programme et le budget du Parti Québécois" a-t-il ajouté. M. Bourassa a également fait le lancement de son livre intitulé "Le défi technologique" le 8 novembre dernier, où il aborde l'épineuse question de la haute technologie, qui fait parti de son programme provincial.

En ce qui concerne les programmes électoraux pour notre région. Au moment de mettre sous presse, le Globule ROUGE n'était pas parvenu à mettre la main sur les précieux documents. Néanmoins, lors d'un récent (!) passage à Sherbrooke, le chef libéral a dévoilé l'ensemble de son programme pour la région de l'Estrie. Après enquête de la part de certains journalistes, il semble que des mesures contenues dans ce programme étaient déjà à l'étude dans certains ministères sous le régime péquiste. Pour ce qui est du dossier de l'amiante, Robert Bourassa aurait écrit que sous un gouvernement libéral, l'État songerait à se départir de ses actions dans les mines d'amiante, au profit de l'entreprise privée.

Quoi qu'il en soit, le Parti Québécois cherche à favoriser un combat de chefs car Pierre-Marc Johnson est plus populaire que son vis-à-vis Robert Bourassa, selon un sondage récemment publié. De leur côté, les libéraux préféreraient une lutte de partis puisque d'autres sondages indiquent que le Parti Québécois accuse un retard sur le Parti Libéral.

Aurons-nous un combat de chefs ou de partis? Nous aurons la réponse le soir du 2 décembre et vous pouvez influencer cette réponse....

**L'ÉQUIPE**

Le Globule Rouge est le journal étudiant du Collège de la région de l'amiante: son financement provient en majeure partie de l'AGEECRA.
Les articles sont reçus de façon continuelle à l'adresse suivante:
LE GLOBULE ROUGE
Collège de la région de l'amiante
Local 4052,
671, boulevard Smith sud
Thetford-Mines, (QC), G6G 1N1

Ont participé à la réalisation du journal:
Sylvain TRÉPANIER
Éric LESSARD
Jean PELLETIER

Photocomposition:
GRALICOM inc., 334, Cyr ouest
Thetford-Mines, (QC).
Impression:
Imprimerie Roy & Laliberté inc.
126, Bennett sud, Thetford-Mines



Dépôt légal: 4e trimestre 1984
Bibliothèque nationale Québec

# PLQ

## Enfin les jeunes ont décidé de s'impliquer

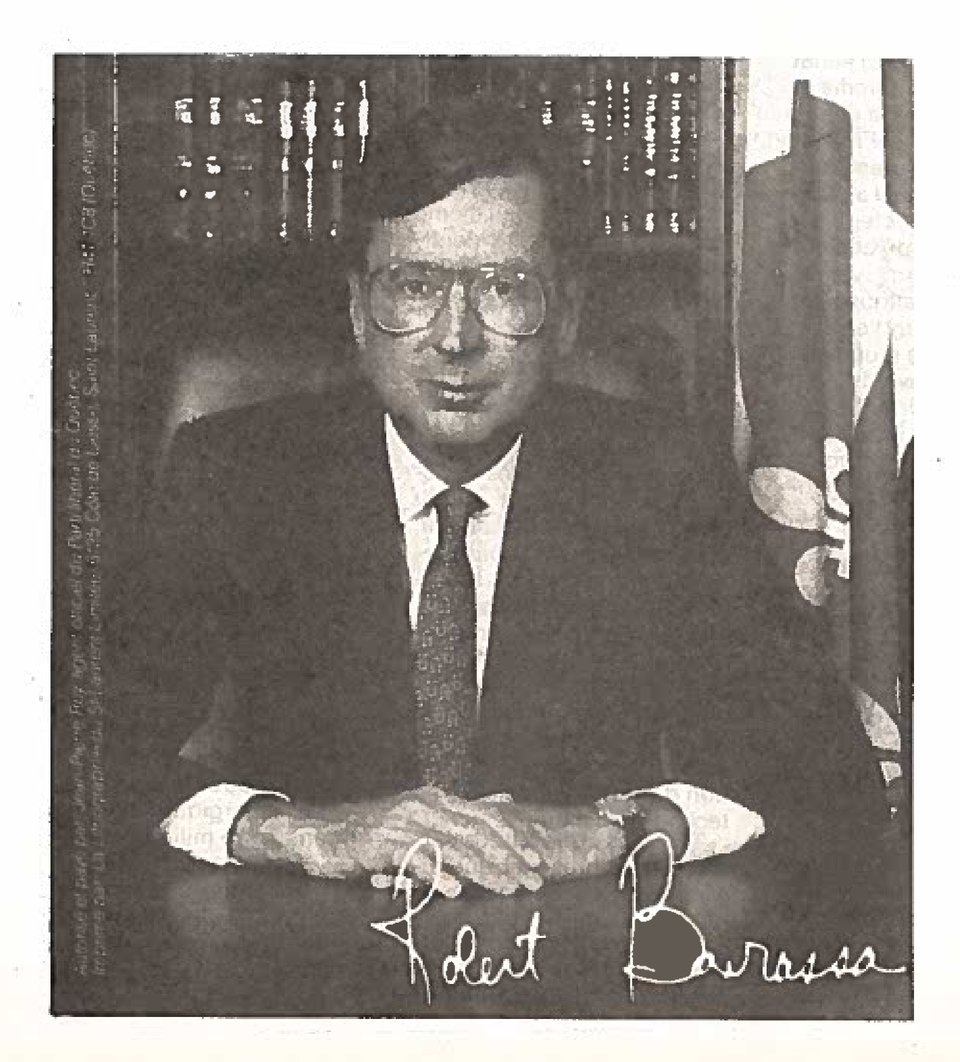
Mardi le 5 novembre, les jeunes du parti libéral du Québec organisaient une activité très spéciale. En effet Monsieur Roger Lefebvre, candidat libéral de Frontenac, était l'invité de marque, lors de la présentation d'un kiosque d'information aux étudiants du Collège de la région de l'Amiante.

Monsieur Lefebvre a profité de l'occasion pour rencontrer plusieurs centaines d'étudiants et même dîner avec eux. Avec l'appui des organisateurs toute cette opération a connu un vif succès.

Il est également possible dans un avenir rapproché, que Monsieur Lefebvre accompagné d'autres candidats libéraux, participent à un autre kiosque d'information organisé par les jeunes du Collège. La tenue de ce kiosque pourrait avoir lieu aux alentours du 19 novembre et le sujet discuté avec les hommes politiques, sera au niveau du contenu du programme libéral, concernant la jeunesse Québécoise.

Marc Gagné,
Responsable des institutions scolaires du PLQ dans Frontenac






Originaire de la région de l'amiante
**Roger Lefebvre**
est un avocat socialement engagé
qui possède les qualifications requises
pour bien représenter
le comté de Frontenac.
**C'est pourquoi je le choisis!**



# Une invitation de Pierre-Marc Johnson voter c'est ton droit et ton devoir

Le 2 décembre prochain, auront lieu des élections générales au Québec. Votre participation à cet événement est plus qu'un droit, c'est un devoir. La démocratie, pour se développer, ne peut compter que sur la participation de toutes les citoyennes et de tous les citoyens.

Le réseau des jeunes batisseurs, constitué de clubs étudiants qui travaillent dans les CEGEPS et les universités du Québec, est disponible pour vous fournir aide et informations. Je vous invite à vous joindre à eux pour préparer la Phase II du développement économique, social et culturel du Québec.

J'ai besoin de l'implication des jeunes. Je compte sur vous et c'est avec vous que je veux préparer l'avenir du Québec.

Cordialement,
Pierre-Marc Johnson

P.S.: Pour voter, vous devez être inscrit (e)s sur la liste électorale de votre section de vote. Si votre nom n'apparaît pas sur la liste, vous devez vous y faire inscrire du 11 au 16 novembre inclusivement, entre 10h00 et 22h00. Le directeur de scrutin de votre comté peut vous indiquer l'adresse de ces bureaux de révision. Les journaux publieront également ces adresses dans les jours qui viennent.

Si vous nom apparaît sur la liste électorale du lieu de la résidence de vos parents et que vous résidez ailleurs durant l'année académique, vous devez:

- demander ou faire demander votre radiation de la liste électorale du lieu de résidence de vos parents,

et

- vous faire inscrire sur la liste électorale de votre comté de résidence.

Ces deux opérations peuvent se faire en une seule visite au bureau de révision.

# L'enthousiasme gagne les troupes péquistes




L'élection de Gilles Boucher au Congrès à l'investiture du Parti Québécois a marqué un point tournant dans la campagne électorale. L'enthousiasme suscité par le nouveau candidat ainsi que le ralliement spontané de M. Bolduc ont grandement favorisé le regroupement des forces vives du parti en vue de l'objectif premier: garder le comté de Frontenac.

Dès le lendemain du Congrès, le comité de campagne était formé et les opérations enclenchées. En fait, le retard présumé du Parti Québécois n'était qu'apparent puisque l'exécutif du comté avait déjà vu au recrutement des travailleurs d'élection.

En présentant sa candidature au directeur du scrutin, M. Boucher a déclaré: "Cette unité que plusieurs nous envient, les nouveaux appuis manifestés, ainsi que la vigueur de notre organisation constituent nos atouts majeurs".

Les Péquistes sont donc prêts et déterminés à tout mettre en oeuvre pour garder le comté de Frontenac.

SOURCE: Pierre Renaud
Responsable
des communications
Téléphone: 338-5362

# La question de l'amiante doit être abordée honnêtement et intelligemment

La question de l'amiante préoccupe à juste titre les citoyens de Frontenac et leur candidat Gilles Boucher. Le bilan de l'intervention gouvernementale dans ce dossier est positif à plus d'un égard. Ce n'est pas par des déclarations farfelues, mais par la poursuite de l'action réfléchie et concertée que le problème sera résolu.

Analysons les faits: l'achat de 1981 n'est pas comme le suppose M. Bourassa et son représentant dans Frontenac, responsable des difficultés du secteur de l'amiante. Les mines du secteur privé comme celles du secteur public ont vu leurs ventes baisser dramatiquement pour les raisons que l'on sait: crise économique mondiale, réputation négative du produit, chute importante des prix, compétition internationale farouche etc... On constate rapidement que la mauvaise réputation a contribué à créer, ce qu'on pourrait appeler la "PSYCHOSE INTERNATIONALE DE L'AMIANTE" et que peu importe l'achat, il y aurait eu crise dans ce secteur.

À titre de comparaison, la même "PSYCHOSE" s'est produite avec la chasse aux bébés phoques. Pourtant, le Gouvernement n'avait pas acheté les blanchons vivants sur la banquise. Des revenus importants furent perdus par les Madelinots suite à cette conjoncture internationale négative face à la chasse aux phoques.

Les gens de Frontenac doivent se demander si leur sort aurait été plus enviable dans un contexte d'entreprise privée. Posez-vous les questions: Y a t-il eu des mises à pied à la John Mansville d'Asbestos? L'entreprise privée aurait-elle supporté des pertes aussi lourdes que l'entreprise d'État dans le seul but de diminuer le pénible fardeau de ses employés? Quand on sait le sort réservé à une ville comme Gagnon, on peut se poser la question.

Bourassa en mentionnant que l'achat fut une erreur, nous affirme par le fait même que dans un contexte identique il aurait abandonné les travailleurs de l'amiante.

Quel est l'impact réel de l'achat des mines d'amiante par le Gouvernement? Premièrement, souvenons-nous qu'en 1981, les travailleurs ainsi que la population en général faisaient des pressions énormes pour l'achat des mines. Deuxièmement, cette prise de contrôle partiel créant la Société Nationale de l'Amiante nous a permis d'obtenir des emplois chez-nous: Roto-S.N.A. MAGNAC, FUSOROC INC. en plus de nous permettre de développer une expertise scientifique par l'implantation du Centre spécialisé en technologie minérale.

Tous ces projets nous permettent de présager une diversification avantageuse de notre industrie.

Troisièmement, la recherche suscitée et encouragée par nos dirigeants a permis de découvrir un procédé rendant l'amiante inoffensif, permettant ainsi sa réhabilitation internationale. Ce processus déjà amorçé donne des résultats excellents et nous laisse supposer un retour de la demande pour la fibre d'amiante. "Mais bien sûr, Rome ne s'est pas bâti en un jour".

La recherche se poursuit pour trouver de nouveaux marchés pour notre industrie et déjà certaines hypothèses sont avancées (fabrication du magnésium-métal à partir des résidus etc...).

Pour terminer, vous avec sûrement lu dans les journaux locaux les conditions extrêmement satisfaisantes de pré-retraite accordée à nos aînés. ENFIN, ceux-ci peuvent partir en sécurité laissant la place à nos plus jeunes.

Ainsi, avec de tels résultats, comment certaines personnes peuvent-elle prétendre que l'achat des mines d'amiante par le gouvernement fut un échec.

Gilles Boucher veut appuyer le regroupement des syndicats, de l'entreprise privée et du gouvernement déjà amorcé pour poursuivre l'action énergique entreprise dans notre milieu.

SOURCE: Pierre Renaud
Responsable
des communications
tél.: 338-2196

## Articles vendus à la Coop

**Vous savez que nous vendons des volumes scolaires, mais savez-vous que nous vendons:**

**Papeterie fantaisie**

- -Maxi-clips
- -stylos-cadeux
- -signets
- -trombones (géants)
- -stylos-téléphone

**Papeterie**

- -ensemble de cahiers à spirale ou reliés soit lignée ou quadrillés (80 pages, 200 pages, 300 pages)
- -couvertures de tous genres (imagées ou unies)
- -cahiers de sténo
- -blocs-mémo
- -tablettes pour notes
- -carnets ordinaires et d'adresses
- -papier à lettres
- -enveloppes blanches et brunes
- -timbres
- -chemises ordinaires (beiges) et vertes (pour travaux)
- -feuilles de présentation (transparentes)
- -feuilles de musique
- -crayons à mines
- -crayons feutre
- -punaises
- -effaces
- -crayons de plomb
- -séparateurs
- -duo-tang
- -tablettes lignées et quadrillées
- -onglets auto-collants
- -feuilles semi-logarithmiques
- -aiguisoirs
- -marquers
- -crayons-efface
- -stylos à encre
- -adhésifs réutilisables
- -mines à crayon
- -règles
- -cartables

**Feuilles**

- -mobiles
- -logarithmiques
- -à dactylo
- -quadrillées millimétriques

# LICA

L'hilarante mini-série dramatique "LICA" est de retour sans aucun doute plus en forme que jamais. Arrivera-t-elle à ses fins? Mais le président de ce mouvement dont la démocratie a perdu le sens et la mort de sa mère... Plus tard son chauffeur veut-il, par l'entremise de l'arrêt public nous aurons encore une fois cette année après quelques moins d'incubation. La "LICA" (ligue d'improvisation du collège de l'amiante) vas éclore pour vous ce soir, mardi 19 novembre, à 20 heures au studio polyvalent... SOYEZ-Y.

Pierre Vachon,
Martin Foy



# Des drogues et des lois

Il est erroné de croire que l'on peut se balader impunément avec du pot en sa possession. Même très peu. Bien que ses effets soient moindres que ceux de bien d'autres drogues, le simple fait d'en avoir sur soi risque de nous conduire devant une cour de justice.

L'épée de Damoclès, c'est la Loi fédérale sur les stupéfiants. Elle régit toutes les étapes du marché des drogues les plus consommées par les jeunes québécois; de la fabrication à la consommation, en passant par la mise en marché. Et bien que dans les faits, on n'arrête pas tous les consommateurs, la loi, elle, prévoit de sévères punitions.

### Les drogues les plus consommées par les jeunes

D'après l'agent Jacques Émond, de la Brigade des moeurs de la Sûreté du Québec, les drogues les plus populaires sont la marihuana (pot), le haschish, **Le PCP (drogue chimique faussement appelée mescaline ou LSD lors de la vente) et la cocaïne...** pour les plus riches. La vente de cette dernière a augmenté considérablement depuis quelques années, mais son prix très élevé, environ 160$ le gramme, en fait une denrée de luxe.

Quel que soit le prix ou la qualité de ces stupéfiants, la loi prévoit les mêmes sanctions pour ceux qui y touchent. La différence se situe au niveau du genre d'infraction commise. Le simple consommateur sera moins puni que le commerçant ou le grossiste.

### Un dossier judiciaire

Sylvie, 18 ans, qui se fait arrêter dans les toilettes d'un bar alors qu'elle fume un joint de haschish, sera accusée de possession simple. Elle n'a qu'une petite quantité de stupéfiant et n'a pas l'intention d'en tirer d'autres profits que son plaisir personnel.

La Loi de stupéfiants prévoit deux paliers de pénalité. Si Sylvie est poursuivie par voie de déclaration sommaire, le juge pourra la condamner à 1 000$ d'amende, à six mois de prison ou aux deux peines à la fois. Si par ailleurs, elle est poursuivie sur acte d'accusation, elle pourra écoper d'une peine allant jusqu'à sept ans d'emprisonnement. Mais, même si elle s'en tire avec une simple amende, elle aura un dossier judiciaire jusqu'à ce qu'elle fasse une demande officielle de pardon. Selon le criminaliste Richard Grenier, elle devra attendre au moins deux ans avant de pouvoir entamer une telle procédure. Or, pendant tout ce temps, **son dossier judiciaire est public et accessible à un employeur éventuel.**

Pour les adolescents, les rigueurs de la Loi sur les stupéfiants sont quelque peu atténuées en raison du régime particulier de la **Loi sur les jeunes contrevenants.** Le maximum pour la possession de stupéfiants est de deux ans d'envoie sous garde et la destruction du dossier est faite automatiquement à l'expiration du délai prévu.

Les mêmes chefs d'accusation s'appliquent au **"processus conjoint."** Il suffit qu'une personne détienne de la drogue au su et avec le consentement d'une autre, pour que cette dernière soit considérée également comme possesseur. **Luc, qui reçoit un ami chez lui et le laisse consommer de la cocaïne dans son salon, est coupable.** La loi applique ici avec force le vieux dicton: **"Quin ne dit moit, consent."**

### Le trafic, une notion large

La notion la plus large de la **Loi sur les stupéfiants,** celle qui englobe le plus d'actes, est celle du trafic. Bien sûr, elle comprend le fait de vendre un stupéfiant quelconque, mais aussi d'en fabriquer, d'en transporter, d'en distribuer et même d'en donner. Un adulte trouvé coupable de trafic ou de possession en vue d'en faire le trafic, est passible d'emprisonnement à perpétuité.

La défense d'un accusé de trafic n'est pas facile à faire. La poursuite n'a même pas à prouver la nature de la substance trafiquée. Si Jacques vent une livre de thé en prétendant qu'il s'agit de marihuana, il est considéré comme un vendeur de stupéfiants. Ce qu'il a vendu sous de fausses représentations importe peu.

La personne qui extrait la résine du cannabis pour en faire du haschisch est aussi un trafiquant. Mais celle qui fait pousser la plante tombe sous une autre infraction. Celle de culture pour laquelle une peine maximale de sept ans est prévue pour l'adulte, de deux ans pour l'adolescent. Il commence à cultiver dès le moment où il plante une graine, avant même qu'elle ait germée.

Mais qu'arrive-t-il si, au lieu de faire pousser ou mijoter un stupéfiant, on décide d'en importer? Pour certains, après un petit voyage en Colombie, la tentation de rapporter un petit peu de cocaïne à la maison est forte. De toutes les infractions prévues en ce qui concerne les stupéfiants, celle d'importation est la plus sévèrement réprimandée.

Une peine minimum de sept ans est prévue pour quiconque importe un stupéfiant. Cela veut dire que si vous êtes prix avec une quantité de haschisch aux frontières, si infime soit-elle, vous ne pouvez vous en tirer avec une sentence inférieure à sept ans.

"La peine minimum est l'exception en droit criminel. À part le cas de meurtre prémédité et celui de haute trahison, l'importation est presque la seule infraction qui laisse une marge de manoeuvre si étroite au juge, dit Me Grenier. Que la personne commette un crime pour la première ou la dixième fois, elle devra purger longtemps."

Il est à noter que pour les adolescents, la peine maximale pour le trafic et l'importation est de trois ans, à moins qu'ils ne soient cités devant les tribunaux pour adultes.

Alors, si vous vous lancez dans le commerce, vendez donc des chaussures ou des gâteaux, c'est plus sûr.

Charline Ouellette, inf.
Service de santé

Source: Revue "Justice", octobre 1985.